



Déclaration préalable à la CAPD du 2 juillet 2020

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD des Côtes d'Armor,

Nous voici donc réunis pour la première fois en présentiel depuis quelques mois et nous espérons que vous allez pour le mieux. En ce qui nous concerne, nous sommes à l'image de nos collègues, épuisés, écoeurés et en colère. Peut-être même un peu plus qu'eux, il faut bien l'avouer.

Cette CAPD est à ce titre exceptionnelle mais elle l'est surtout parce que c'est la première post mouvement, version destruction des droits des personnels et des prérogatives des représentants du personnel, sans CAPD et, surtout, sans groupes de travail pour la seconde phase. A propos, quand nos collègues auront-ils les informations de leur nomination ? Quand sauront-ils s'ils ont obtenu leur temps partiel et connaîtront-ils la constitution de leur poste, quand pourront-ils faire des recours éventuels ?

C'est aussi sûrement l'une des dernières instances qui traitera de l'avancement.

En ce qui concerne la Hors Classe, le SE-Unsa continue de demander une augmentation du taux de promotion pour tous les corps afin qu'un maximum de collègues obtiennent la hors-classe plus tôt dans la carrière et donc avant leur départ à la retraite. Pour les PE, avec un taux de promotion à 17%, qui rejoint enfin celui du 2nd degré, c'est plus de 16 000 personnes qui accéderont à ce grade en 2020, soit trois fois plus qu'en 2012 où elles étaient moins de 5 000 ! Cette augmentation se répercute aussi dans notre département.

C'est une bonne nouvelle qui n'empêchera pas le SE-Unsa de continuer à demander des améliorations sur les conditions d'accès à la hors classe et la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation pour les collègues qui n'ont pas eu de troisième rendez-vous de carrière.

Même si ce n'est pas la bonne CAPD, certaines possibilités de promotions en Classe exceptionnelle ne seront pas possibles par manque de promouvables, que va-t-il advenir des reliquats ? Y aura-t-il des possibilités d'accès pour d'autres collègues ?

L'UNSA Éducation et le SE-UNSA rappellent leur ferme opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation en fusionnant les CT et CHSCT et en restreignant considérablement les compétences des CAP. Malgré nos alertes répétées nos collègues ont donc découvert ce qu'était la modernisation de la Fonction publique à la sauce Macron... Et le moins qu'on puisse dire c'est que le choc est brutal et n'a pas fini de l'être...

Ils ont effectivement du mal à voir le progrès, nous aussi. Bien évidemment, ce que nous allons dire ne s'adresse pas directement aux personnels de vos services qui n'ont pas choisi cet énorme et funeste projet dans la Fonction publique et cette avancée majeure pour les non-droits des personnels ! Effectivement, même si vos services font un travail que nous ne nions pas, il faudra nous expliquer comment ils peuvent faire mieux que ce qui se passait auparavant où les représentants du personnel exerçaient un travail reconnu de vérification et d'aide lors de la seconde phase. Vous me direz, maintenant quoi qu'il se passe, impossible de savoir s'il y a eu une erreur ou pas, si on pouvait faire mieux ou pas. On reçoit un message très succinct nous annonçant notre résultat de mouvement, on nous donne quelques explications sommaires si on en demande mais au bout du compte le constat est implacable, on est dans le flou et on n'en sait pas plus." Votre barème n'a pas permis d'obtenir ce poste" est une formule bien sympathique mais quand même particulièrement opaque, voire nébuleuse puisqu'ils n'en savent pas plus... Et pour finir, quoi que vous en disiez, avec cette nouvelle formule de mutations sans contrôle syndical, l'administration peut clairement nommer qui elle veut où elle veut et nos collègues n'ont pas besoin de nous pour s'interroger. Et surtout ils découvrent qu'en fait ils n'ont plus d'informations tant leur administration cadenasse la diffusion de celle-ci et la restreint au maximum. Déjà que nos collègues avaient l'impression de n'être que des NUMEN là, avec cette dite transformation de la Fonction publique, ils en ont la confirmation.

Vous pouvez nous faire confiance : le SE-UNSA et l'UNSA-Éducation continueront à combattre cette terrible loi pour les droits des personnels de la Fonction publique.

Il est intéressant de constater qu'après cette crise où les fonctionnaires se sont pourtant montrés indispensables, la priorité du ministère de Darmanin and Co a été, dès la fin du confinement, de continuer à mettre en application cette loi, de la durcir dans ses effets, et dans quelles conditions ! Avec un timing et une écoute habituelle, c'est-à-dire sans dialogue social, juste des informations rapides pour la forme. Vive le dialogue social dans la Fonction publique, où l'on méprise autant les personnels que leurs représentants du personnel. Vive le fonctionnaire corvéable à merci, avec un employeur, qui, il est utile de le rappeler, n'est pas le meilleur qui soit...

Avec l'UNSA Éducation et le SE-UNSA, nous proposons aux personnels de réaffirmer leur attachement aux organismes consultatifs qui permettent à la profession de participer à l'organisation des services publics et d'exprimer leur désaccord et leur isolement face à l'absence de transparence de cette nouvelle gestion.

L'UNSA Éducation et le SE-UNSA demandent :

- le retour de l'examen des mutations et des carrières avec leurs représentant·es du personnel ;
- le droit de rediscuter et revoir chaque année les lignes directrices de gestion, ces textes qui définissent désormais les règles de mutation et de déroulement de carrière ;
- l'accès des représentant·es du personnel à toutes les informations nécessaires à la vérification de leurs situations et à la garantie d'équité.

Oh, au passage, nos collègues, dont la grande majorité sont des femmes, seront contents d'apprendre qu'en guise de progrès, l'administration a pour projet de diviser par 2 le nombre de jours pour enfants malades ! Cadeau !

Loi de la transformation de la Fonction publique... Premier motif de colère !

Le second sujet qui fâche est la crise Covid !

Nos collègues, au service de leurs élèves, ont fait un remarquable travail que le ministre n'a pas reconnu et même dénigré. Faire des annonces médiatiques, sans avoir préparé l'application concrète de ce qui devait être mis en place, ne pas transmettre les informations aux professionnels qui doivent les appliquer, les laisser seuls se « démerder » est déjà insupportable. Quand en plus il associe à tout ceci quelques phrases délétères et enclenche sciemment un prof-bashing, le SE-UNSA tient à dire que c'est scandaleux et a été très mal perçu par nos collègues, et on les comprend !

Au vu de leurs efforts de ces derniers mois, les enseignants auraient mérité autre chose et sûrement plus de remerciements que de phrases jetées en pâture aux médias.

Mention particulière évidemment aux directeurs, au passage une pensée pour notre collègue directrice Sylvie Magnonnaud, décédée durant cette période et c'est tout sauf un hasard.

Au nom du SE-UNSA, nous tenons toujours à vous alerter sur la situation des personnels RASED et les Conseillers Pédagogiques.

A propos d'informations qui nous paraissent indispensables à obtenir afin de pouvoir faire notre travail de représentants du personnel élus, nous vous demandons, dans le cadre officiel de cette CAPD, qui devrait nous permettre d'avoir une réponse officielle de votre part, les renseignements suivants :

- L'état de notre département pour la rentrée prochaine (sous nombre, surnombre)
- La situation au niveau des exécutifs, calibrage, quand les collègues seront ils informés ?
- Les personnes qui partiront à la retraite à la rentrée prochaine
- Les temps partiels et l'organisation des postes
- Les personnes ayant obtenu leur disponibilité
- Les personnes ayant demandé un détachement

- Les démissions et ruptures conventionnelles demandées et obtenues
 - L'actualisation des fusions d'école
 - Les affectations des personnels pour la rentrée prochaine, première et seconde phase
 - La liste et le positionnement des stagiaires pour la rentrée
-
- L'actualisation des circonscriptions au niveau des IEN et des conseillers pédagogiques
 - La situation en ce qui concerne les postes adaptés.

A ce sujet, nous déplorons une fois de plus que certains entretiens avec les médecins de l'Académie se déroulent mal et il n'est pas admissible que des personnes qui pensaient avoir, au minimum, une écoute attentive de leur situation, sortent de leur rendez-vous médical plus « fragilisés » qu'en y rentrant.

Je conclurai en évoquant brièvement le baromètre de l'Unsa des métiers de l'Éducation. Les collègues y expriment un appel au changement, le message est clair. L'UNSA Éducation continue de s'en faire l'écho pour qu'il soit entendu. La Fédération des métiers de l'éducation appelle l'institution à y apporter des réponses afin d'aller vers un système éducatif plus serein pour les personnels et les élèves. Parce qu'il s'agit bien là d'une condition pour la réussite éducative du plus grand nombre. Être reconnu.es et respectées c'est ce que demandent les personnels. Leur accorder des vacances reposantes et qu'il nous soit communiqué l'organisation de la rentrée scolaire, serait déjà une première étape.

A ce propos, lors de la réunion sur les évaluations chères à notre ministre, plusieurs questions, et non des moindres, sont restées sans réponses. Comment sera reconnue la charge de travail engendrée par les évaluations en particulier dans le premier degré ? Que se passera-t-il si la rentrée se passe dans des conditions sanitaires dégradées ? Car, au fond, le 29 juin, les enseignants ne savent rien de comment le ministère voit la rentrée et s'y prépare, sinon que le 14 septembre, il y aura « évaluations nationales ». Inadmissible pour le SE-UNSA.

C'était peut-être la dernière occasion de s'exprimer au nom du SE-UNSA en CAPD. Nous comptons sur vous pour transmettre à qui de droit les remarques que nous avons faites durant cette instance.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants élus du personnel du SE-UNSA 22